

## PROCÈS VERBAL & COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

17 NOVEMBRE 2022 - 20:30  
CAC - SÉMÉAC

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1 - Adoption de l'ordre du jour.
- 2 - Adoption du compte rendu de l'AG du 12 novembre 2021.
- 3 - Présentation du nouveau logo et du nouveau slogan par le Secrétaire.
- 4 - Rapport financier présenté par le Trésorier. > Vote sur le rapport financier.
- 5 - Rapport moral et d'activités présenté par le Président. > Vote sur le rapport moral et d'activités.
- 6 - Montants des cotisations 2022-2023.
- 7 - Renouvellement du Bureau et vote.
- 8 - Intervention France Nature Environnement.

Robert Monier, Président de l'ADRACE, adresse ses remerciements :

- aux participants (qui ont bravé la pluie),
- à la ville de Séméac qui, comme chaque année, a prêté à l'ADRACE la salle de spectacle du CAC Albert Camus,
- à JP Catala qui assure bénévolement la technique de la réunion,
- à Cécile Argentin (Président de France Nature Environnement (FNE) pour l'ex région Midi Pyrénées) et à Renaud de Bellefond (Président de FNE 65), qui ont répondu amicalement à l'invitation de l'ADRACE.
- à Caroline Bapt (1<sup>ère</sup> Maire adjoint en charge du Développement Durable) qui représente M. le Maire de Séméac.

Il passe la parole à Mme Bapt. Cette dernière rappelle le partenariat entre la commune et l'ADRACE pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité de Séméac. Elle présente les actions en cours menées par la commune et liées à la protection de la biodiversité, en particulier celles relatives à la trame noire, par l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin. Elle indique la prochaine conférence sur la biodiversité qui se tiendra au CAC le 2 décembre et sera suivie, le 15 décembre, d'une sortie pédagogique nocturne.

---

*" Ensemble, protégeons notre environnement. "*



### 1 - Adoption de l'ordre du jour.

*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des participants.*

### 2 - Adoption du compte rendu de l'AG du 12 novembre 2021.

*Le compte rendu de l'AG 2021 est adopté à l'unanimité des participants.*

### 3 - Présentation du nouveau logo et du nouveau slogan par le Secrétaire.

Le monde de la communication est ainsi fait : la visibilité et la lisibilité d'un logo et d'un slogan s'estompent avec le temps. Devant ce constat, l'ADRACE a remplacé les siens.

L'ancien logo



a fait place à un nouveau, conçu bénévolement par notre secrétaire Frédéric Lurdos (spécialiste de la communication en entreprises) :



Le vert et le bleu du cercle symbolisent les trames vertes et bleues de notre biodiversité. Le rouge représente les dangers d'un hypothétique contournement routier Tarbes-Est. Cette couleur peut aussi indiquer le feu de notre ardeur à protéger notre environnement.

De même, l'ancien slogan : " Préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est" a fait place à un nouveau. Il réaffirme notre but et traduit notre volonté d'actions collectives au service de la biodiversité :

***"Ensemble, protégeons notre environnement."***

*" Ensemble, protégeons notre environnement. "*



#### 4 - Rapport financier présenté par le Trésorier.

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<i>Fonctionnement</i>	477,26 €	<i>Cotisations</i>	735,00 €
<b>RESULTAT</b>	477,26 €		735,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2021/2022 : 257,74 €**

#### TRESORERIE

**Compte courant : 1455,04 €**

**Fond de caisse : 14,60 €**

**Solde : 1469,64 €**

Le Trésorier commente en détail le contenu du rapport financier.

*Ce dernier est adopté à l'unanimité des participants.*

Le Trésorier indique que ces deux dernières années le nombre d'adhérents est passé de 24 à 54, notamment, du fait de la remise en porte à porte du périodique annuel Adrace Infos, par les membres du Bureau.

#### 5 - Rapport d'activités présenté par le Président.

- Réunions du Bureau : décembre 2021 - avril 2022 - octobre 2022.
- Réunions du comité de pilotage ABC : janvier – avril - octobre 2022.
- Réunions SCoT CATLP : 30/05/2022 - 5/07/2022 - 15/09/2022.
- Newsletter adhérents : Mai 2022 - juillet 2022.
- Participation sortie Ville Séméac –Nature En Occitanie Bois de la Barthe 28/08/2022.

#### **L'ADRACE : UNE ASSOCIATION RECONNUE POUR SES ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

- Par la ville de Séméac > membre du comité de pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions de l'ABC.
- Par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées > participation aux réunions de présentation au même titre que les personnes publiques associées ainsi qu'aux comités techniques d'élaboration du SCoT.
- Par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie > inscription dans l'annuaire du "réseau des acteurs" pour la biodiversité.

— " Ensemble, protégeons notre environnement. " —



## **L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE SEMEAC.**

A ce jour, l'ABC de Séméac est, hors Parc National, le seul à être réalisé et mis en œuvre dans les Hautes-Pyrénées (et, donc, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées).

C'est une réussite reconnue qui doit servir d'exemple.

**CONNAITRE** > inventaires effectués par des spécialistes.

**FAIRE CONNAITRE** > sensibilisation et participation des habitants.

**PROTEGER** > mise en œuvre d'un plan d'actions

La ville de Séméac s'investit, avec force et conviction, dans la mise en œuvre des préconisations de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) réalisé en 2019-2020 en partenariat avec l'ADRACE. Elle le fait avec le soutien des naturalistes qui ont réalisé l'ABC et de Nature en Occitanie (NEO). Il s'agit, notamment, de mener à bien le **projet de restauration des trames vertes et bleues**.

Cette action de grande ampleur a obtenu un soutien financier conséquent de la Région Occitanie.

Ce projet est organisé en 5 grands chantiers, eux-mêmes déclinés en actions :

- Diagnostic préalable [approfondissement des inventaires de l'ABC (identification espèces, lieux de vie, corridors), détermination des actions.]
- réalisation, entretien et suivi de mares prairiales (dont l'une au sein d'un espace pédagogique) [espace nature : implantation de tables d'interprétation et d'un panneau d'accueil explicatif, plantation de haies.]
- Conciliation des usages en forêt communale en concertation avec les habitants [harmonisation des activités humaines et des enjeux environnementaux ; étude d'élaboration d'un sentier d'interprétation au bois de la Barthe, création d'un parcours scénographie; aménagement pédagogique du bois de la Barthe (panneaux d'information et d'identification des zones de sénescence.)
- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts par les services municipaux [élaboration d'un plan de gestion, acquisition de matériel et formation des agents, information du public au moyen de panneaux explicatifs.]
- Actions pédagogiques et d'animations [conférences au Centre Albert Camus, ateliers et sorties au bois de la Barthe, fête de la mare (Espace Nature communal), travaux à destination des scolaires.]

La participation de Nature En Occitanie au projet permet, grâce à l'emploi d'un logiciel spécifique, la réalisation d'une cartographie à visée pratique et opérationnelle, intégrant la localisation des inventaires détaillés (renforcement et précision sur le contenu des inventaires de l'ABC, ciblage des points noirs, évaluation de la qualité de milieux et de la problématique des corridors écologiques).

— *" Ensemble, protégeons notre environnement. "* —



- En 2022, 50 observations sont remontées de la part des habitants (témoins de la présence du vivant"). Au total, ce sont 4900 observations qui ont été effectuées pour 1090 taxons (espèces) réparties sur les 4 règnes. Il faut y intégrer les inventaires de l'Association Mycologique de Bigorre (AMB) portant sur 300 espèces de champignons.
- Les statistiques d'observations témoignent de la dynamique impulsée par l'ABC. Ainsi, s'agissant des oiseaux : 1815 observations ont été faites pour 84 taxons. Le maillage du territoire communal en 12 mailles (carrés nommés de A1 à C4) et le placement des observations permettent de noter l'impact de l'environnement (milieux boisés, périurbain, etc.) sur la nature et la densité des espèces.

### ***Un exemple d'étude menée à Séméac sur les corridors écologiques de 5 espèces par les ingénieurs naturalistes et l'équipe de Nature En Occitanie.***

- **La Martre** => Sa mobilité est favorisée par les bois, les haies, les bosquets et les petits cours d'eau.
- **La Loutre** => L'espèce a une bonne capacité de dispersion dans les habitats aquatiques et faible à moyenne dans les habitats terrestres.
- **Le Hérisson d'Europe** => Il réalise une grande variation de territoire (entre 5 et 40 ha). La mobilité est fonction du genre (le mâle est plus mobile), de la présence de prédateurs (tel le Blaireau qui conduit le Hérisson à réduire son territoire), du type de végétation (boisement et bosquet lui sont des milieux favorables).
- **Le Crapaud épineux** => Sa mobilité est réduite : 200 à 500 m. Sa dispersion est fonction de l'âge des individus et des périodes de vie.
- **Le Criquet pansu** => L'espèce a été retenue au regard de son traçage (absence d'ailes induisant un déplacement terrestre).

La méthode de traçage est basée sur la notion de "chemins de moindre coût" permettant aux espèces animales de passer d'un réservoir de vie à un autre (trajet induisant le moins de résistance et le plus de perméabilité). Une "table des coûts" permet de lister et de noter pour chaque espèce étudiée, le niveau de capacité de déplacement dans un milieu donné [1= très bonne capacité, 10000 = absence de déplacement].

Les premiers résultats de la modélisation relatifs à l'identification des corridors par espèce retenue et type de végétation a permis d'identifier 3 types principaux de corridors : abords de la voie SNCF (Criquet), Alaric (Loutre), massif forestier (Martre). Ce qui confirme les postulats cartographiques.

---

*" Ensemble, protégeons notre environnement. "*



Sols	Loutre	Martre	Criquet	Hérisson	Crapaud
Culture	8000	6000	5000	5000	6000
Espaces verts	8000	3000	5000	1000	100
Friches	5000	2000	100	10	1
Landes	5000	5000	2000	100	10
Obstacle routier	6000	9000	8000	6000	8000
Prairie	2000	2000	5000	10	10
Trame bleue	1	10000	10000	7000	2000

L'ABC de Séméac sur Researchgate !!!

Researchgate (la porte de la recherche) est un site internet qui propose un service en réseau pour chercheurs et scientifiques de toutes disciplines. Il permet une recherche scientifique et une chronique de fichiers partagés. Il compte un réseau de 15 millions de chercheurs et scientifiques dans 192 pays.

C'est Olivier Swift (un des naturalistes ayant conçu l'ABC de Séméac) qui est à l'origine de cette action.

### ***L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT).***

Un SCoT est un document de planification stratégique à long terme (15-20 ans) servant de cadre, sur un bassin de vie pour la mise en œuvre des politiques d'organisation de l'espace, de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités, des aménagements commerciaux et de l'environnement (dont la biodiversité, l'énergie, le climat).

Le SCoT de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) est en cours d'élaboration. Les documents devraient être finalisés en 2025.

SCoT : QUI FAIT QUOI ?

Le bureau d'étude en charge du dossier est l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de l'aire Toulousaine). Association composée de 65 collectivités locales, l'AUAT a étendu ses activités de bureau d'étude à l'ensemble des départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Les travaux sont effectués en lien avec les structures politiques et administratives de la CATLP qui ont un rôle d'élaboration et de décision. Des groupes de réflexions dédiés ont été créés au sein de la CATLP afin d'enrichir les diagnostics et les propositions : séminaires d'élus, ateliers thématiques, comité techniques.

— " Ensemble, protégeons notre environnement. " —



Des “personnes publiques associées” participent à ces groupes de réflexion : DDT, Agence de l'Eau, SAFER, chambre d'agriculture, Nature en Occitanie, France Nature Environnement et... l'ADRACE.

QUELQUES ECLAIRAGES SUR LES CONSTATS EFFECTUES.

**L'évolution démographique** sur le territoire de la CATLP depuis 1/2 siècle => 1968 - 1982 = + 0,5%  
1982 - 1999 = - 0,3% 1999 - 2018 = + 0,3 %

Les scénarios envisagés => Une croissance au-delà de 0,5% par an serait difficile à justifier. Pour des raisons politiques, il a été décidé de ne pas présenter d'hypothèse de croissance négative.

Donc, le scénario choisi sera compris entre 0 et + 0,5% par an.

Une croissance de :

+ 0,1% par an => + 3.285 habitants et 1230 logements à construire.

+ 0,3% par an => + 10.000 habitants et 4730 logements à construire.

+ 0,5 par an => + 17.000 habitants et 8380 logements à construire.

Le scénario démographique retenu, le nombre de logements à construire et la consommation d'espace sont donc liés.

### **La consommation de l'espace et l'impact de la loi climat et résilience.**

L'observatoire de l'artificialisation des sols relève sur le territoire de la CATLP :

Sur la décennie 2009 et 2019 => entre 400 et 450 hectares d'espaces agricoles et forestiers artificialisés (ENAF). La Loi oblige : 2021-2031 => réduction d'au moins 50% de la consommation d'ENAF. (donc un plafond pour la CATLP entre 200 et 225 hectares) 2050 => ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Ces contraintes seront intégrées obligatoirement par le futur SCoT.

### **La proposition de l'ADRACE**

L'Adrace a proposé qu'un chapitre du diagnostic environnement soit consacré au réseau de haies sur le périmètre des 83 communes concernées par le SCoT.

Comme on le sait, les haies sont des réservoirs de biodiversité et des remparts contre le réchauffement climatique.

Le chapitre inclurait l'historique, l'évolution, l'état des lieux actuel des différents types de haies, ainsi que les actions menées ces dernières années pour leur restauration et leur plantation [actions CIFE (OFB, Fédérations de chasse), France Relance (DDT), actions de la Maison de la Nature et de l'environnement, actions de la CATLP, etc.].

Les données ad hoc devraient, notamment, être en possession des services de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et de l'OFB.

— *“ Ensemble, protégeons notre environnement. ”* —





Cela couvrirait le domaine public et le domaine privé (maisons avec jardins).

Enfin, le chapitre comprendrait des incitations fédératrices à destination des PLUI du périmètre SCoT, soit dans le cadre de leur mise en œuvre soit dans celui de leur élaboration (futur PLUI nord).

Des chapitres similaires pourraient être envisagés concernant les zones humides et les ripisylves.

Cette proposition a été retenue par la CATLP.

### **Séméac, “l’urba vert” et l’artificialisation des sols.**

Les conséquences du réchauffement climatique et de l’urbanisation débridée ont conduit au contrôle de l’artificialisation des sols par la loi dite “Climat et résilience”.

Depuis quelques années, la notion d’urbanisme vert (urba vert) est à la mode. Il comprend les espaces verts publics mais aussi les propriétés privées avec jardins. A Séméac, sur les 629 hectares du territoire, 20% sont occupés par les bois et 22% par les cultures, prairies, friches et landes. Le bâti à des fins d’habitation représente 270 hectares, dont 150 (soit 55%) sont constitués de maisons individuelles avec jardins. C’est une des caractéristiques de l’habitat de Séméac. Il s’agit donc d’urba vert. Mais, à l’intérieur de ces propriétés, quid de l’artificialisation ?

Le Décret du 29 avril 2022 précise la nomenclature définissant la notion d’artificialisation. Ainsi, dans les zones pavillonnaires sont considérés comme artificialisés : l’emplacement des logements et garages, les cours, terrasses et allées mais aussi...les pelouses, car il s’agit de végétations herbacées. Par contre, si la propriété comprend haies, arbres, arbustes et massifs de roses, ces derniers sont considérés comme non artificialisés, car il s’agit de plantes ligneuses (générant du bois). Les potagers sont aussi considérés comme zones non artificialisées.

Comment s’effectuera la comptabilisation de ces différentes zones ? Le Décret du 29 avril indique qu’elle se fera dans le cadre de “polygones d’observation” ! Quelle sera la surface minimum retenue ? Quel organisme sera chargé du comptage ? Le Décret indique que cela sera précisé par Arrêté du Ministre de l’Urbanisme. Attendons...

***Le rapport moral et d’activités est adopté à l’unanimité des participants.***

### **6- Montants des cotisations 2022-2023.**

- 15 euros pour une personne.
- 25 euros pour un foyer.
- 50 euros pour une personne morale.

Les montants étant inchangés depuis plusieurs années, conformément aux statuts de l’Adrace, le vote d’adoption n’est pas requis.

### **7- Renouvellement du Bureau et vote.**

Michel Dubarry

— “ Ensemble, protégeons notre environnement. ” —





Alain Estrade  
Guy Ladevèze  
Robert Monier.

***Les membres du Bureau concernés sont renouvelés à l'unanimité des participants.***

## **8 - Intervention France Nature Environnement.**

Cécile Argentin et Renaud de Bellefond :

- rappellent que leur association a été fondée en 1968 et se bat pour la protection de la nature et de l'environnement. FNE a été reconnue d'utilité publique en 1976 et compte plus de 9000 associations affiliées (dont l'Adrace),
- présentent l'organisation régionale et départementale de FNE, ainsi que les actions menées avec les associations partenaires,
- indiquent les interventions de leur structure dans le cadre des différentes commissions administratives relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement,
- soulignent le décalage entre le discours politique et les textes de lois qui paraissent aller à l'encontre des intérêts de la biodiversité. Ils donnent pour exemple les facilités données à l'implantation de parcs photovoltaïques sur plusieurs hectares qui appauvrissent les zones humides,
- constatent que les services de l'Etat ne peuvent, faute de moyens, assurer un contrôle convenable des différents documents d'urbanisme.
- invitent les associations partenaires à relayer auprès de leurs adhérents les informations diffusées par FNE.

Le Président remercie les intervenants pour leur riche contribution. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt l'assemblée générale 2022.

---

*" Ensemble, protégeons notre environnement. "*